



Association « Danse sans frontières »
85 rue des Cyclamens
45 200 Amilly
06 89 78 07 74
dancesansfrontieres45@gmail.com
www.dansesansfrontieres.fr

Protocole sanitaire du 05 septembre 2020 **Rédigé par les membres du Conseil d'Administration**

1. Préambule

L'ensemble des cours commencent le lundi 7 septembre 2020 suivant le planning fixé en fin de saison 2019-2020 et en ligne sur le site de l'association www.dansesansfrontieres.fr
Les activités se déroulent du lundi au samedi dans la salle de motricité de l'école de Viroy et le samedi matin à l'école du Clos Vinot, les bâtiments étant situés sur la commune d'Amilly.

Pour les adhérents ayant contracté le COVID 19, ayant été en contact avec des malades confirmés ou en provenance de zones à risques, une consultation médicale s'impose avant la reprise.
Les adhérents et professeurs s'engagent à ne pas assister au cours s'il y a un risque qu'ils aient contracté la COVID 19 et de prévenir en cas de risque de contamination au groupe.

Pour les adhérents ayant eu une activité physique très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.

Pour tous les adhérents, il est recommandé une reprise progressive de l'activité sportive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort et limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaire ou articulaire, sans oublier hydratation habituelle lors de l'effort.

Les consignes sanitaires seront affichées sur le panneau de DSF rappelant les différents gestes barrières et l'usage des locaux.

En début de séance et pendant tout le mois de septembre, les encadrants transmettront des consignes à respecter.

L'application des consignes ralentit le travail administratif nécessaire aux inscriptions mais également le début des cours. Nous demandons à tous d'être patient et de suivre scrupuleusement les indications qui seront données. Le non-respect des règles peut entraîner la non inscription ou la radiation de l'adhérent.

Les indications spatiales :

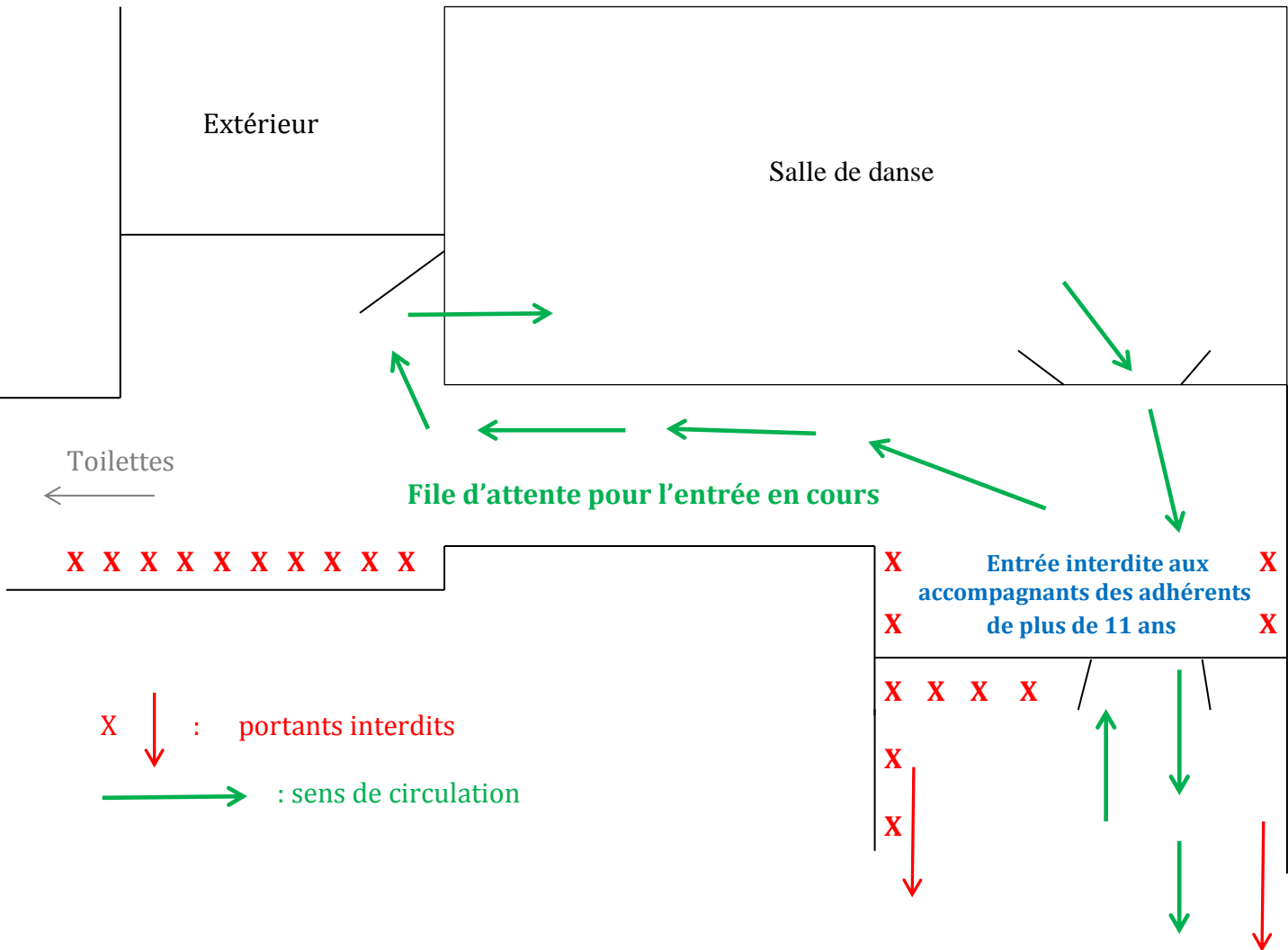
Ce présent protocole concerne l'école maternelle de Viroy. Pour la salle de l'école du Clos Vinot, suivre les consignes du professeur et du bénévole présent sur place. Les autres indications restent les mêmes.

2. L'accueil et le déroulement des cours

Il est impératif de respecter les horaires et le protocole de gestes barrières.

Les pratiquants arriveront quelques minutes avant le début du cours et repartiront au plus vite

Se présenter obligatoirement au bénévole de l'association (si ce dernier est présent) et se conformer aux consignes données



Les accompagnants ne sont pas autorisés à franchir la porte située en face de la salle de motricité et ne doivent pas rester dans le bâtiment et l'enceinte de l'école. En cas de besoin, l'encadrant est autorisé à faire entrer un parent dans l'espace devant la salle de motricité et /ou dans la salle de motricité. Seuls les parents des jeunes enfants (de 4 à 11 ans) seront autorisés à les accompagner jusqu'à la salle de danse et ce, s'ils sont masqués et respectent dans la mesure du possible les différents gestes barrières, distanciation physique et désinfection des mains.

Le port du masque est obligatoire à partir de 11ans dans l'enceinte de l'école et à l'intérieur des bâtiments, sauf durant l'activité physique.

Prévoir une pochette plastique zippée nominative pour le ranger lors de la séance.

Arriver en tenue de danse dans la mesure du possible. Les espaces vestiaires habituellement dédiés à cet effet (en particulier ceux situés derrière les portes bleues) ne seront pas accessibles et il est interdit de se changer dans la salle de danse.

Ne pas utiliser les portes manteaux des classes et de l'accueil périscolaire.

Tous les effets personnels (vêtements, chaussures, bouteilles, serviettes...) devront être regroupés dans un même sac. Les chaussures ne peuvent pas être déposées à même le sol dans la salle de motricité

Les pratiquants entrent par la porte arrière et sortent par la porte avant. Dans la mesure du possible, les portes restent ouvertes pendant les cours.

Les professeurs et les bénévoles de l'association sont autorisés à circuler librement (mais masqués) dans les locaux.

Se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique avant l'entrée dans le cours. Il est recommandé aux adhérents d'apporter leur propre gel hydro-alcoolique. Les professeurs disposeront néanmoins du nécessaire.

Pour les cours enfants et petits ados : il n'y aura pas de pause « toilette » sauf urgence. Les précautions doivent être prises avant le cours et si possible avant l'arrivée à l'école

Respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre en position statique et 2 mètres en déplacement. Éviter les rapprochements et les accolades. Dans les espaces de circulations, les règles sont les mêmes pour les jeunes de plus de 11 ans comme pour les adultes.

Les sanitaires sont accessibles mais nous demandons aux adhérents d'en faire un usage très modéré et de nettoyer les toilettes après usage. Des lingettes seront à disposition ainsi que de l'essuie main à usage unique.

La salle de danse sera aérée pendant toute la durée des cours. Prévoir une tenue en conséquence pour ne pas avoir froid.

Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique de l'activité physique. Toutefois, lorsque le contact est nécessaire et que la règle de distanciation physique n'est pas applicable, nous conseillons le port du masque pour l'adhérent pratiquant et pour le professeur

Les tapis de sol de l'école ne peuvent pas être utilisés ainsi que tout autre matériel de la salle de motricité appartenant à l'école.

À l'intérieur de la salle de motricité : le bureau, la chaise, la sono, les barres de danse, les bâtons de stretching, les poignées et les deux interrupteurs de l'avant de la salle seront désinfectés.

L'association utilisera sa table et sa chaise pour les formalités administratives. Le matériel est stocké derrière les barres noires.

Le cahier d'appel doit être impérativement rempli

3. Les formalités d'inscription

Le remplissage de la fiche d'inscription et des chèques ne pourra pas être fait sur place. Le professeur ou le bénévole présent sur place, donnera la fiche et les consignes pour le paiement. Le dossier sera apporté au cours suivant

Seul le bénévole de l'association présent pourra utiliser la table et la chaise réservées à cette effet.

4. Rappel des mesures barrières

- lavage fréquent des mains (savon ou gel hydro-alcoolique)
- port du masque obligatoire dans les locaux lorsqu'on y circule pour les plus de 11 ans
- bouteilles personnelles obligatoires
- pas de partage de matériel dans le cas contraire désinfection avant et après utilisation.

Arrêter impérativement toute activité physique et consulter rapidement en cas de

- douleur dans la poitrine
- essoufflement anormal
- palpitations
- variations anormales de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort
- perte brutale du goût et/ou de l'odorat
- fatigue anormale
- température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité
- toux sèche